

(Ecrire avant le 9 mai!)

APPEL URGENT Avril 2019

TURKMENISTAN Silence, on TORTURE!

République dirigée par G. BERDIMUHAMEDOW Chef d'Etat et Premier Ministre 469,930km²/5,351277 hab. Capitale: Achkhabad

Peine capitale abolie (1999)/Torture: OUI Pratiques médiévales: procès inéquitables; travail forcé; journalistes harcelés

Partie au PIDCP, le pays a ratifié la Convention contre la torture en 1999.



Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre.

Affranchir à 0,79€ pour la Belgique et à 1,45€ pour l'international.

Voir les
rapportshttp://www.cipadh.or
g/fr rapport septembre 2014
http://provetheyarealive.org/
sur la prison secrète d'Ovadan
Depe



MANSOUR MINGUELOV

Le 22 juin dernier, il a brusquement éprouvé une forte fièvre et des douleurs dans la région du cœur. Dans un premier temps le personnel médical de la prison refuse de le soigner sans être payé, d'autant qu'il ne dispose ni des des médicaments ni équipements nécessaires. Le 26 juin, Mansour Minguelov, âgé d'une quarantaine d'années, est transféré dans un hôpital pénitentiaire de la ville de Mary (sud-est du pays). Sa maladie est diagnostiquée: en prison Mansour Minguelov a contracté la tuberculose. Mais il ne recevra de traitement qu'après une visite de ses proches à l'hôpital pénitentiaire le 4 iuillet.

Appartenant à l'ethnie baloutche, il avait d'abord été arrêté par la police le 6 juin 2012. On l'avait interrogé sur son frère, interpellé peu avant pour trafic de drogue. Au poste de police, il est obligé d'assister, impuissant, aux séances de torture de son frère. Alors, lorsqu'il est libéré- le 22 juin 2012- il porte plainte et fournit des preuves des tortures subies par son frère, non seulement au Parquet général mais aussi à des organisations internationales. Il transmet informations à l'ambassade des États-Unis à Achkhabad, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et aux services du Procureur général du Turkménistan. Il réunit également des preuves d'autres cas de torture en garde à vue. Ces cas concernent souvent des Turkmènes d'origine baloutche. Il décrit les méthodes des agents de la force publique: utilisation de burins sur les os de détenus, de tenailles pour tirer la chair du scrotum, décharges électriques. Des policiers l'ont menacé de poursuites liées au trafic de stupéfiants s'il ne révoquait pas ses allégations.

Deux policiers seront certes limogés. Mais, le 2 août 2012, Mansour est de nouveau arrêté. Un mois plus tard, il est condamné à 22ans de réclusion au terme d'un procès inique. On l'accuse, entre autres, de production et distribution de pornographie, « incitation de mineurs à des actions socialement répréhensibles », ainsi que de trafic de stupéfiants. Actuellement, il serait toujours détenu dans la prison LBK/11 de Seidi (Lebap, à l'est du pays). Par la suite, le juge présidant le tribunal aurait confirmé à M. Minguelov qu'il avait été condamné pour des raisons politiques. Ce qu'il subit ressemble effectivement à des représailles pour son travail de documentation sur la torture en garde à vue!

Contexte (un peu plus sur le ...)

En 2014 Mansour a observé une grève de la faim totale-ni nourriture ni boisson-pour protester contre sa condamnation en vertu de charges fallacieuses. Son état s'est tellement détérioré qu'il ne tenait plus debout.

Par ailleurs la lourde sentence qui lui a été infligée est fondée sur le témoignage de quatre victimes présumées. Celles-ci ont signé des déclarations non traduites, sous la menace, et sans y comprendre goutte. l'enquête, aucune séance d'identification ne sera effectuée, nul élément de preuve recueilli. M. Mingelov ne sera même pas assisté de l'avocat de son choix lors de la procédure judiciaire, entachée donc de maintes violations. D'autant que M. Mingelov affirme avoir vu agents des services de sécurité télécharger sur son ordinateur du matériel pornographique (lequel servira à le fairecondamner). Ses plaintes auprès de la Cour suprême sont restées lettre morte.

La Constitution du Turkménistan prévoit un système judiciaire indépendant. Mais, dans la pratique, il n'y a pas de véritables procédures d'appel et les acquittements au pénal sont rares.

Aussi, l'exercice des libertés et des droits fondamentaux (dont les révélations du journaliste <u>Gaspar Matalaev</u> sur le travail forcé), voilà qui déplait au Président de la République **Berdimuhamedow**!

(Amnesty/ACAT Allemagne)